



GRAZAC

BULLETIN MUNICIPAL - Avril 2011



Editorial :

**Grazacoises, Grazacois
Chers Administrés, Chers Amis,**

...« **Le jugement de l'histoire.** C'est à l'histoire de réconcilier ceux qui se sont combattus pour servir la même cause. Le rôle que chaque homme assume dans les luttes historiques est nécessairement un rôle exclusif. Il faut imposer les idées et se battre pour elles, non seulement contre ceux qui croient les servir au même moment par des moyens contraires. La vie de l'homme politique, la vie de l'homme public est nécessairement un combat et un conflit perpétuel. Ce qui fait la beauté de l'histoire, c'est qu'elle n'est pas obligée de choisir. J'ai beaucoup étudié la Révolution Française et à chaque instant, je me disais: qu'aurais-je fait, moi ? Aurais-je été avec Robespierre, avec Vergniaud ou avec Danton ? En me transportant par la pensée à l'heure de l'action, je voulais choisir, mais je ne voyais que la valeur de l'œuvre commune à laquelle ces hommes avaient collaborés tout en se dévorant. Leibniz disait : « les corps s'entrechoquent et s'excluent, pas les esprits. » Dans la lutte des partis, les individus sont des corps, des intelligences vêtues de passion et condamnées à l'action exclusive. Dans le domaine de l'esprit, en revanche, dans l'espace de la liberté, auquel on accède par le jugement, les exclusivités sont laissées de côté et tout ce qui est en commun se réconcilie.... »

Cet extrait du recueil des *Discours en Amérique Latine 1911- Inédit* – Jean Jaurès pourrait, à mes yeux, servir de conclusion principale aux dernières élections Cantonales ; il peut paraître « délicat » et même déplacé qu'un maire se prononce sur un résultat électoral, sauf qu'en la circonstance je ne peux que souligner qu'avec plus de 82% des voix à Grazac, Christian Brunet fait ici son meilleur score sur le canton ; je pense qu'à cette occasion c'est un véritable message d'espoir qui lui a été confié pour hisser la « politique » au service des femmes et des hommes de notre canton ... mais encore bien au-delà, depuis l'hémicycle du département ... jusqu'aux plus hautes instances de notre République.

Quant aux élus de Grazac, Christian sait qu'il pourra toujours compter sur eux...

Notre diversité que je décrirai comme « très fusionnelle dans mon équipe » mérite d'être élargie au plus près de l'expression populaire locale ; en effet je reste, avec mes conseillers, déçu de ne jamais rencontrer un acteur dit « écologiste » (puisque des voix s'expriment dans les urnes) dans les manifestations publiques orientées en ce sens... la traditionnelle journée de nettoyage de printemps sur le territoire de la CCVA n'aura vu, cette année encore, que la participation des mêmes citoyens (es) sans renouveau, sans renfort... et c'est vraiment dommage pour tous. Ce bémol en constat établi concernant l'engagement et l'action publique, mais encore l'ouverture tant souhaitée restée malheureusement confidentielle pour ne pas dire inexistante, mon équipe souhaite engager sans tarder une réalisation inscrite dans notre profession de foi : La restauration du Lavoir Communal.

... suite page 2

SOMMAIRE

**Compte-rendu des conseils
municipaux de décembre
2010 à avril 2011**

Info :

**Pour une information plus
complète et plus régulière,
visitez notre site Internet
<http://www.grazac31.net>
mis à jour en temps réel
selon l'actualité du village**

A la une : Le lavoir de Grazac



Mise en place du Défibrillateur



Ré-ouverture du Bar Commerce : MatVal & Co



Atelier Garage Communal



**Inauguration
le 21 mai à 10h30**

**Et aussi :
Autres manifestations,
vos associations, ...**

Un appel vous est donc adressé dans les colonnes qui suivent pour une première rencontre dès le 7 mai à 9h30 au pied du lavoir... et comme on dit dans de telles circonstances que chacun souhaite pleines de promesses ... et « plus si affinité »...

Je veux croire que ce lieu symbole suprême d'une économie locale réelle, qui aura vu tant de femmes et d'enfants, qui aura été le témoin de tant d'histoires et secrets, objet qui aura été aussi nécessaire et impératif au confort de chacun qu'aujourd'hui nos machines à laver ou nos téléphones portables puisque les 2 fonctions s'y retrouvaient réunies... peut devenir l'emblème d'un savoir-vivre retrouvé.

Ah qu'il est bon d'humer ces saveurs et mémoires de notre passé... Jean Jaurès qui nous réconcilie avec nos interrogations, un lavoir preuve d'une vie sociale partagée que l'on touche du doigt...

Après la mise à disposition de la salle dite « de réunion » ou « des élections », mais en fait (pour ceux qui le découvrent ici) ancienne école communale juxtant la Mairie, au service d'expositions permanentes au bon choix et vouloir de l'association « A Voir et A Entendre ! », je tiens à proposer à tous une exposition de rue relatant quelques anecdotes locales...

Aussi, je ne peux pas me satisfaire dans les affirmations en raccourci du genre : - S'ils ne votent pas ... S'ils ne se déplacent pas... S'ils ne s'investissent pas dans telle ou telle association... C'est que ça ne les intéresse pas – C'est qu'ils le veulent bien !!! Non, je ne peux croire qu'un enfant en naissant s'érige contre tout ce qui est sociétal... et serait donc par nature ... antisocial. ...Non, je n'irai pas voter ! Non, je n'aimerai pas Mozart !... Précoce le gamin, borné même... Et pour finir C... !

Je reste intimement persuadé que notre rôle d'adulte est avant tout un rôle de passeur ; passeur d'histoire et de l'Histoire, des savoirs, passeur des espoirs à construire ; en ce sens, au même titre qu'une école est nécessaire, tout acte culturel de découverte de communication, de rencontre, doit être promu. Les élus doivent en être les précurseurs.

Tel sera le sens que je tiens à donner à cette manifestation à venir, manifestation qui sera un lien entre la mémoire à évoquer à la commémoration du 8 mai et le début de l'été à fêter tous ensemble à la Fête de la Musique qui comme chaque année sera organisée par toutes les associations locales et se tiendra le 21 juin, sans oublier l'inauguration de l'atelier garage communal le 21 mai 2011 en présence du Conseiller Général et du Président du Conseil Général.

Parce que les émotions les meilleures sont celles que nous pouvons partager ensemble, je compte sur votre participation au plus grand nombre de manifestations locales organisées et vous dit à bientôt.

Le maire,
Michel ZDAN

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ...

Vous trouverez ci-dessous un résumé des sujets abordés et débattus lors de nos différents conseils municipaux. Nous vous rappelons que les procès verbaux dans leur intégralité sont affichés sur les panneaux prévus à cet effet, qu'ils sont disponibles pour lecture au secrétariat de la mairie, et sur notre site Internet <http://www.grazac31.net>

REUNION DU 22 DECEMBRE 2010 :

Avenant différents lots Atelier Garage : peinture, plâtrerie, gros œuvre, serrurerie / **Projet de contrôle sur les bâtiments communaux** / **Travaux supplémentaires hors marché** (marché restreint concernant la reprise de voirie Pool routier) / **Travaux complémentaires du Pool** concernant les caniveaux du Bézinat / **Autres travaux de menuiserie et serrurerie à la salle polyvalente** / **Délibération modificative des statuts CCVA pour la petite enfance** / **Désignation de nouveaux délégués à la CCVA** en raison de l'augmentation de strate de population / **Reprise Comité des Fêtes (délibération)** / **Décision modificative : admission en non-valeur** concernant la dette de l'ancienne gérante du bar pour la période 2005 à 2008 / **Nomination de délégués suppléants au SIVU** / **Délibération augmentation indemnités Maire et adjoints** / **Hydraulique agricole** / **Délibération sur la réflexion sur la trame verte et bleu** proposée par le Pays du Sud Toulousain / **Questions diverses** : Cadeaux de naissances – Travaux carrefour village – Réfection du Lavoir et de l'abribus

REUNION DU 27 JANVIER 2011 :

Changement de gérance au multi-commerces : arrêt de la gérance actuelle au 31/01/2001 / **Réfection abribus du Rabet** / **Traitement des marronniers** / **Rénovation du lavoir** / **Contrat d'entretien chauffage salle polyvalente** / **Délibération sur nouveaux tarifs de location des salles communales** / **Délibération pour mise à disposition gratuite des salles publiques communales** pour les candidats aux élections cantonales et dans le cadre de leur campagne. / **Délibération ATESAT** / **Questions diverses** : Contrat de location d'achat du copieur – Convocation population pour création d'une nouvelle association chargée de l'organisation de la Fête

REUNION DU 1^{ER} FEVRIER 2011 :

Nouvelles candidatures pour le bar commerce / **Pass Foncier** / **Questions diverses** : SIABVA

REUNION DU 3 MARS 2011 :

Vote PADD / **Acte notarié division parcellaire lieu dit Bagnos** / **Acte notarié plaine de la Bourdette** / **Travaux supplémentaires garage atelier** / **Mobilier garage atelier municipal (devis)** / **Rénovation du lavoir (devis)** / **Programme hydraulique pluriannuel SMIVOM** / **Demandes de subventions** / **Questions diverses** : Eclairage public – Nettoyage de Printemps – Nouveaux tarifs restauration collective – Tarif de l'eau – Défibrillateur

REUNION DU 30 MARS 2011

Vote du compte administratif 2010 / Approbation du compte de gestion 2010 / Affectation du résultat de fonctionnement 2010 / Préparation du budget primitif 2011 / Pool Routier / Questions diverses : Catastrophe au Japon : demande de subvention - Demande d'aide d'un administré.

REUNION DU 11 AVRIL 2011

Prestations modification schéma communal d'assainissement pour révision PLU / SDEHG : rénovation éclairage public dans divers secteurs / Préparation budget 2011 / Petits travaux Aguirre / Equipement mobilier garage-atelier / Délibération candidature délégué au SIC / Délibération de versement de la valeur numéraire d'une transaction d'acquisition de terrain / Questions diverses : 14 juillet - Réunion trimestrielle des maires du Canton à Grazac avec notre Conseiller Général

DOSSIER ...

Le Lavoir



HISTORIQUE DES LAVOIRS

Longtemps la lessive s'est faite au bord de la rivière sur une pierre inclinée ou sur une simple planche et sans abri. A la fin du 18^e siècle, un besoin d'hygiène croissant se fait sentir, en réaction à la pollution industrielle et aux épidémies, qui a vu les premières constructions de lavoirs.

Cela s'est accentué avec la loi du 3 février 1851 qui vote un crédit spécial pour subventionner à hauteur de 30 % la construction des lavoirs.

Certains confèrent au lavoir l'allure d'un petit temple où s'incarne la part des lavandières elles-mêmes, dont la tâche répétitive et souvent épuisante, se trouve valorisée, presque sacralisée, par un édifice remarquable.

LE LAVOIR DE GRAZAC

Le lavoir du XIX^e siècle se situe route du Goutail à l'entrée du village. Il fait partie intégrante de l'histoire de Grazac et donc du petit patrimoine.

Alimenté par une source, abimé, inutilisé depuis longtemps ce dernier a besoin de quelques retouches pour lui restituer son air d'antan.

Le Conseil Municipal a exprimé le souhait de le voir restauré. Le projet consiste en la réfection de la toiture (poutres, chevrons, tuiles), piquetage des murs intérieurs, enduit sur l'extérieur, ainsi que la remise en eau du lavoir (nettoyage du bassin, des abords et de la pompe).

Ce projet s'inscrit dans la durée, puisque viendra ensuite la mise en valeur par l'implantation d'un jardin de plantes aromatiques.

Plusieurs solutions ont été envisagées. L'idée de créer un collectif de bénévoles, est née lors d'une discussion entre certains conseillers municipaux motivés pour reconstruire de leurs mains la toiture du lavoir et de restaurer cet espace public par eux-mêmes. Ce projet de réhabilitation, par un collectif de bénévoles, d'un édifice du petit patrimoine rural lié à l'eau où se sont rencontrées tant de générations de femmes du village, reçut d'emblée l'adhésion enthousiaste du Conseil Municipal et de Monsieur le Maire.

L'EQUIPE DU PETIT PATRIMOINE

Noël, Sylvie, Florence, Jean-Luc, Cathy, Josée, Michel, Sylvie etc, constituent le noyau de « l'Equipe du Petit Patrimoine ». Ils affichent la volonté d'associer les habitants de Grazac à leur projet et ainsi vivre une expérience favorisant les rencontres, les échanges, la solidarité, la citoyenneté.

Jeunes, retraités, actifs, anciens de Grazac ou nouveaux arrivants, venez vivre une aventure où le savoir-faire de chacun sera un plus ! Vous serez inscrits dans un rythme volontairement peu contraignant, afin de ne pas empiéter sur les disponibilités de chacun.

Alors rendez-vous samedi 7 mai 2011 à 9h30 au lavoir !

Planning de la journée :

-  9h30 → 10h30 : accueil
-  10h30 → 12h30 : détuilage de la toiture
-  12h30 : grillades

INFOS TRAVAUX ...

ATELIER GARAGE COMMUNAL

Les travaux de l'atelier garage communal sont enfin terminés. **L'inauguration aura lieu le samedi 21 mai à 10h30.**

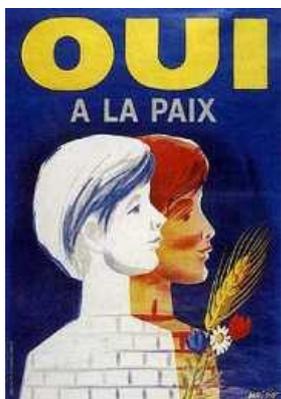


MEMOIRE, HISTOIRE, SAVOIR ...

19 mars : Commémoration du Cessez-le-feu de 1962 en Algérie

Le 19 mars 1962 à 12 heures, il est mis fin aux opérations militaires et à toute action armée sur l'ensemble du territoire algérien. L'application des accords signés la veille à Évian entre le Gouvernement Français et le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne prend effet. C'était la fin officielle de huit années de guerre civile en Algérie.

La veille, le Gouvernement Français a cédé au Gouvernement Provisoire de la République Algérienne ses pouvoirs sur l'Algérie et le Sahara.



Un double référendum vient bientôt conforter cette décision. Le 8 avril 1962, les Français de métropole approuvent à plus de 90% le choix du général de Gaulle. Le 1er juillet 1962, les Algériens se prononcent encore plus massivement pour l'indépendance de leur pays.

L'indépendance devient effective le 3 juillet 1962. Le 4 juillet, Ahmed

Ben Bella s'installe à Alger en qualité de président de la nouvelle république. Le 5 juillet, l'indépendance est officiellement proclamée.

MANIFESTATIONS ...

GALETTE DES ROIS ET VŒUX DU MAIRE

Le dimanche 23 Janvier 2011, les Grazacoises et Grazacois, venus encore plus nombreux que les années précédentes, ont dégusté en toute convivialité la galette à l'occasion des vœux de Michel ZDAN Maire de la commune. La dégustation a été précédée par le traditionnel discours de M. Le Maire.



RE-OUVERTURE DU BAR COMMERCE

Après 4 semaines de fermeture, une parenthèse pas plus importante que des congés, le bar commerce redémarre le mardi 1er Mars 2011. Une " passation de flambeau " entre la précédente gérante Lutécia et ses successeurs, Valérie et Mathieu.



Samedi 26 Février, les habitants de Grazac étaient conviés cette passation du flambeau, et c'est très nombreux qu'ils ont répondu à l'invitation. De l'avis unanime, le buffet a été excellent, et présage d'une restauration de bonne qualité, en accord avec les exigences du label "Bistrot de Pays". Nous mettrons tout en œuvre pour que Valérie et Mathieu réussissent dans leur entreprise, et nous leur souhaitons " bon vent " .



Le buffet en plus d'être bien présenté, était excellent.

CARNAVAL DES ECOLES



Le carnaval des écoles (S.I.C.) s'est bien tenu le dimanche 3 Avril, malgré une météo grise, humide et froide. Les enseignants remercient l'ensemble des parents pour leur participation. Le thème était cette année, L'Egypte Ancienne. Le défilé est parti de Caujac, pour terminer son périple à la salle polyvalente de Grazac, laquelle était équipée pour recevoir les participants, qui se sont défoulés sur les différents stands de jeux mis à disposition par les organisateurs, plus d'ambiance...Ils vous donne rendez-vous l'année prochaine, en espérant que le temps sera de la partie.



FETE DE LA MUSIQUE

Le comité d'organisation de la Fête de la Musique a lancé les préparatifs de l'édition 2011. Tous les talents musicaux seront les bienvenus. Merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.



ASSOCIATIONS ...

Contacts

ACCA (chasse) de Grazac

Président :
Mr Michel BEDEL
11, route du Goutail 31190 GRAZAC

A VOIR ET A ENTENDRE

Présidente :
Mme Sylvie VILLAESCUSA
16 route de Caujac 31190 GRAZAC

GRAZAC LOISIRS Foyer Rural

Président :
Mr Jean Claude ANDERLONI
14, chemin du château 31190 GRAZAC

JOUONS A GRAZAC

Présidente :
Mme Josette LAMBERT
1 place du Village 31190 GRAZAC

LOS BANCALOUS

Président :
Mr Alain ROUQUET
24, chemin de la Bourdette 31190 GRAZAC

PAGESE LOISIRS

Président :
Mr Jean Philippe LAVAIL
2, rue Emile Zola 31190 AUTERIVE

PETANQUE CLUB GRAZACOISE

Président :
Mr Patrick DUCOS
4, le Bernadou 31190 GRAZAC

Infos

REUNION PUBLIQUE POUR LA CREATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION

La réunion pour la création d'une association ayant pour but l'organisation de la Fête du village, a tenu toutes ses promesses. Une nouvelle équipe a décidé de prendre en main les fêtes de Grazac, et s'est réunie pour former le bureau suivant :

- ✚ Présidente : Antoinette Livolsi
- ✚ Vice-président : Loupiac Benoit
- ✚ Trésorière : Dos Santos Sylvie
- ✚ Vice-trésorière : Bedel Jeromine
- ✚ Secrétaire : Bascouert Jean-Luc

Voici le communiqué de la Présidente :

« Une nouvelle association a vu le jour, "Association des Festivités Grazacoises". Elle a pour but d'organiser la fête annuelle qui aura lieu cette année les 3 et 4 septembre 2011

et d'autres festivités à définir dans l'année. Une dizaine de personnes font parties actuellement de l'association. Nous souhaiterions que d'autres personnes de bonne volonté se joignent à nous.

FAITES VOUS CONNAITRE en téléphonant au 06.84.66.35.82 (Antoinette) ou par courrier au nom de AFG adressé à la mairie, nous vous contacterons.

QUE VIVE LES FETES DE GRAZAC !

Antoinette Livolsi, la Présidente »

Manifestations à venir

EXPO « MAI PHOTOGRAPHIQUE » DU 1ER AU 30 MAI 2011



Dans le cadre de l'association IBO créée en 2001 qui a pour but de faire découvrir des images photographiques au public le plus large possible dans différents lieux de vie, urbains ou ruraux, publics ou privés, sans se cantonner aux lieux habituellement dédiés à la

photographie, Grazac accueillera Corinne PESCADERE, artiste photographe du 1^{er} au 30 mai 2011. Le mot *accueil* est choisi précisément car l'artiste photographe a basé son travail dans l'esprit de rencontre et dialogue avec une personne résidente du village. Elle tirera de cette rencontre différents clichés photographiques qui sauront retenir notre attention par leur qualité esthétique mais également par leur message. Cette démarche donnera lieu à une installation définie par l'artiste dans le village. Cette manifestation se fera en collaboration avec l'association A Voir et à Entendre !

VIDE-GRENIER DU 8 MAI 2011

L'association « Jouons à Grazac » organise comme chaque année un vide grenier le 8 mai prochain. Emplacement gratuit, restauration sur place. Réservations au 06 88 93 70 80 ou 05 61 08 94 29.

CONCERT DE JAZZ LE 21 MAI

L'association A Voir et à Entendre organise le samedi 21 mai à partir de 20h30 un concert de jazz gratuit à l'église de Grazac avec la participation du Big Band de Jazz de l'école de musique de Colomiers.



EXPOSITION ECOLES INTERCOMMUNALES DU 15 AU 30 JUIN 2011

Voici la fin de l'année scolaire, les enfants petits et plus grands méritent bien de montrer la part créative exploitée durant celle-ci. L'association A Voir et à Entendre vous propose de montrer quelques étapes de leurs productions plastiques. Cette exposition à la salle d'expo de Grazac réunira l'école maternelle de Grazac, les écoles primaires de Caujac et Esperce.



INFOS ADMINISTRATIVES, LEGALES ...

Etat Civil

<u>MARIAGE</u>	Sarah TRIEL et Eric LORRAIN, le 02/04/2011
<u>NAISSANCE</u>	Eléonore GOUZES, le 22/03/2011
<u>DECES</u>	Mme Geneviève SOULANET, née SCHNEIDER, le 25/02/2011

Rappels

CHIENS ERRANTS

A la suite de différentes plaintes arrivées en Mairie concernant des chiens errants, vous trouverez ci-dessous un rappel de la réglementation en vigueur.

✚ Définition de l'état de divagation

La loi du 22 juin 1989 (article 213-1 du code rural) définit comme divagant, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance de plus de cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est considéré comme en état de divagation.

✚ Les pouvoirs du maire

L'article 213 du code rural précise en outre que le maire a l'obligation de prendre toutes dispositions pour empêcher la divagation. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et muselés.

BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX

A la suite de la demande de plusieurs administrés, nous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets végétaux (herbes, résidus de taille ou d'élagage) par les particuliers sur leurs propriétés, pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, mais aussi pour éviter les troubles de voisinage générés par les odeurs, la fumée et/ou pour éviter en période sécheresse, la propagation d'incendie.

Tous ces déchets doivent être apportés à la déchetterie d'Auterive, ou à celle de Cintegabelle.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi : 9h à 11h45 et 14h à 17h45

Ouvert toute l'année et fermée le dimanche et jours fériés.

ARRETE PREFECTORAL DU 23 JUILLET 1996 CONCERNANT

L'UTILISATION DES TONDEUSES ...

Article 5 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que « tondeuses à gazon, tronçonneuse, perceuses,

raboteuses, scies mécaniques ... » ne peuvent être effectués que :

✚ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

✚ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

✚ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Article 6 : les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

La Municipalité remercie la population d'en prendre bonne note et de respecter ces consignes qui ne sont que des règles de bon voisinage.

POUR VOUS INFORMER :

Tout citoyen de Grazac trouvera la vie de sa commune au travers des délibérations et arrêtés pris par le Conseil Municipal, obligatoirement portés à sa connaissance par :

✚ affichage en lieu et place prévu à cet effet (sous le préau de la Mairie)

✚ archivage dans les cahiers et journaux de délibérations obligatoires consultables en Mairie

✚ notre site Internet <http://www.grazac31.net>

LE PARCOURS DE CITOYENNETE

Mis en place par la Loi du 28 octobre 1997, il s'adresse à tous les jeunes (garçons et filles) et est composé de 3 étapes obligatoires : l'enseignement de défense, le recensement, la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

✚ L'enseignement de défense : prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère} et complété dans les cours d'éducation civique, juridique et sociale des classes de 1^{ère} et de terminale.

✚ Le recensement : obligatoire dès le seizième anniversaire, pour tous les jeunes gens (filles et garçons). Cette démarche est à accomplir à la mairie qui remet une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver

✚ La JAPD : une journée de contact direct avec la communauté militaire, de découverte de multiples métiers et spécialités, civils et militaires offert aux jeunes. Un certificat de participation est remis et doit être conservé.

Ce certificat et l'attestation de recensement sont requis pour l'inscription aux examens et concours soumis aux contrôles de l'autorité publique.

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES :

Toute personne domiciliée et désirant voter sur la commune, doit s'inscrire en mairie, avant le 31 décembre de l'année en cours.

NOUVEAUX HABITANTS :

Lorsque vous vous installez à Grazac, pensez à faire le changement d'adresse de :

✚ votre carte grise

✚ votre carte d'identité

En vous rendant à la mairie, vous trouverez tous les renseignements concernant ces formalités.

INFOS DIVERSES ET PRATIQUES ...

MISE EN PLACE DU DEFIBRILLATEUR

Le défibrillateur est placé sur le mur de façade de la Mairie, entre la boîte à lettres et le panneau d'affichage.



COMPOST

Du compost est à la disposition de la population derrière l'atelier garage communal. N'hésitez pas à venir en chercher !

TARIF DES REPAS PORTES A DOMICILE

La CCVA nous a informé qu'à compter du 1^{er} mars 2011, le tarif des repas portés à domicile est de 6,023 €.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS 2011

Le nettoyage de printemps organisé comme chaque année par La Communauté de Commune, a eu lieu le samedi 26 Mars 2011. Le point de rendez-vous était à Grépiac dès 8h du matin. Un repas pris en commun à partir de 13h à la salle des fêtes de Grépiac clôturait cette matinée dans la bonne ambiance.

PERMANENCES DE NOTRE CONSEILLER GENERAL



Mardi 28 juin 2011, à partir de 10h

SIVU LEZE ARIEGE : DES AIDES POUR REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE DANS VOTRE LOGEMENT

Face à l'augmentation des coûts de l'énergie, l'amélioration des performances thermiques des logements de notre territoire est devenue une nécessité. Rénover pour réduire ainsi sa consommation énergétique implique un investissement important et des conseils neutres afin de s'engager dans des travaux d'amélioration adaptés.

La Maison de l'Habitat peut vous assister dans le montage de votre projet « habitat » et vous aider à mobiliser des aides financières, dans le cadre de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale qu'elle anime sur l'ensemble du territoire du SIVU Lèze Ariège.

Des aides financières spécifiques peuvent en effet vous être accordées pour la réalisation de travaux favorisant les économies d'énergie (isolation, menuiseries, chauffage, etc) :

- + les subventions de l'Agence Nationale pour l'Habitat, du Conseil Général et du SIVU Lèze Ariège
- + les crédits d'impôts,
- + les prêts de la CAF 31 et de la Sacicap-Procivis
- + l'éco-prêt à taux zéro,

- + les aides du Conseil Régional en faveur des énergies renouvelables, etc ...

Alors, si vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans et que vous envisagez des travaux de maîtrise de l'énergie, sachez que le PACT de Haute-Garonne, partenaire de la Maison de l'Habitat, conseille gratuitement les propriétaires intéressés par l'OPAH-RR.

Permanences : Auterive, le jeudi de 14h à 16h, Maison de l'Habitat 14 rue Camille Pelletan – Cintegabelle, 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 10h à 12h à la Mairie.

PERMANENCES DU DEPUTE PATRICK LEMASLE :

Mairie de Cintegabelle de 15h30 à 17 h, les :

- + 13 mai
- + 17 juin

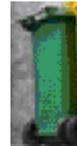
Ordures ménagères

RAMASSAGE DES CONTAINERS :

Lieux de ramassage de vos containers **vert** et **jaune** :



- Route d'Esperce : le lundi matin
- Le reste de la commune : le mercredi matin



Un 2^{ème} ramassage est effectué sur les points de regroupement, uniquement pour les containers **verts**, le vendredi matin.

N'OUBLIEZ PAS DE SORTIR VOS CONTAINERS LA VEILLE DU JOUR DE RAMASSAGE.

RAMASSAGE DES MONSTRES (GROS ENCOMBRANTS)

Pour les monstres (déchets volumineux ne pouvant être collectés par les camions benne), pensez à vous inscrire à la mairie qui transmettra au SMIVOM. Ce dernier informera personnellement du jour de son passage les habitants concernés. Les monstres ne doivent pas être déposés aux emplacements des containers, mais conservés à domicile jusqu'au jour de ramassage.

Contacts utiles

ASSISTANTES MATERNELLES DE GRAZAC

- + Mme Françoise DOS SANTOS
- + Mme Sylvie LACAZE
- + Mme Ginette PUJOL
- + Mme Solange VERTUT

Pour obtenir leur coordonnées, merci de prendre contact avec La Mairie.

MAIRIE :

Place du Village, 31190 Grazac.

Tél. : 05 61 08 42 39 – Fax : 05 61 08 23 22

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et le samedi de 10h à 12h

SIC :

Ecole primaire, route de Cintegabelle, 31190 Caujac

Tél. : 05 61 08 33 04

Horaires d'ouverture :

mardi et jeudi de : 9h à 12h et 14 h à 17h

NUMEROS D'URGENCE :

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Service des Eaux : 05 61 17 30 30

Centre antipoison : 05 61 77 74 47

Objets trouvés

Les différents objets trouvés sur les voies publiques de la commune sont à la disposition de leur propriétaire au secrétariat de la Mairie.

Autres

Tous les mercredis soir à partir de 18h15 à la salle de réunion attenante à la Mairie.

Pascale Baran
Professeure Diplômée
Hatha Yoga
Vibrer

Je vous propose mes séances collectives ou individuelles
Relaxation - Respiration - Etirement

Quand s'occuper de SOI devient Essentiel

Cintegabelle	lundi de 18h30 à 19h45	Salle des jeunes
Auterive	mardi de 18h45 à 19h15 samedi de 10h00 à 11h30	Allée du Rancier Stade de rugby
Grazac	mercredi de 18h15 à 19h30	Salle des fêtes

<http://www.hatha-yoga-pascale.com>
06 28 28 03 47 / 05 61 42 16 24
phone@yogapascal.com

06 28 28 03 47

de Prés en Vallées
l'épicerie ambulante !

Alimentation générale

- Fruits & Légumes
- Produits laitiers, viande
- Boissons : eau, vin...
- Pain
- Produits ménagers...

Vente à domicile

horaires et informations sur les tournées au :
05 54 23 09 15 ou 06 98 11 99 10

van de passage : vendredi

A Grazac tous les vendredis

Naturopathie Iridologie & Réflexologie
Fabienne Macia

Retrouvez votre équilibre santé par :

- la nutrition
- les plantes
- Réflexologie plantaire

Praticien Diplômé Hervé-France

06 86 13 24 13 - sur RDV
30 rt d'esperce 31190 Grazac
nature.reflexo@vahoo.fr

Fabienne Coiffure
À DOMICILE

Coupe au ciseaux électronique
Produits Naturels

Tél : 05 61 08 08 90

Salon de coiffure mobile aménagé sur le parking de l'école.

Nouveau dans votre village, venez découvrir un salon de coiffure aménagé !

Audrey
vous accueille

Vendredi
Grazac 9h à 12h
14h à 18h

Samedi
3^e samedi du mois

Forfait Femme 23 €
Forfait Homme 15 €
Forfait Étudiant 10 €
Forfait Étudiante 15 €
Forfait Enfant
Fille de moins de 12 ans 12 €
Moins de 6 ans 5 €

06 01 71 85 02

La pause coiffure

06-01-71-85-02

Matual & Co
Bar • Restaurant • Épicerie
Traiteur

7, place du Village
31190 Grazac

Tél. : 05 34 39 06 52

EGEA SERVICES
RAMONAGE PLOMBERIE

José EGEA

20 CHEMIN DU CHATEAU
31190 GRAZAC

06/44/29/93/88 ou 05/62/23/54/94

joseegea@orange.fr

Construction Bois
Tranchard Peuch

Maison Ossature Bois

- Extension
- Isolation naturelle
- Surélévation
- Couverture
- Charpente traditionnelle
- Rénovation

naturellement

C.B.T.P. - 31190, GRAZAC
06 87 56 88 36 / 06 50 59 18 58
contact@cb-tp.fr